

Séance du 16 Février 1935

L'an mil neuf cent trente cinq, le seize Février à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe Bouché Adjoint.

Présents: M. M. Bouché, Marégot, Birabent, Dorbessay, Larrieu, Suberbielle, Azam, Bondoumet, Beyret, Ladeix, Blanchard, Lychenne.

Absents: Dasque, Dor, Charerie, Maupomé, Roger de Lattes.

Demande d'autorisation
d'emprunt de frs 30.000
au Crédit Foncier de France.

M. le Maire expose que, dans sa séance du 18 Décembre 1934 le Conseil Municipal, en raison du nombre important de chômeurs, a décidé l'affiliation de la ville au "Fonds départemental de chômage", et a voté à titre de crédit prévisionnel, pour assurer le paiement de la part contributive de la commune dans le montant des allocations à servir aux chômeurs un emprunt de trente mille francs à contracter à la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations, n'ayant pu consentir immédiatement l'emprunt dont il s'agit, M. le Maire propose au Conseil Municipal de s'adresser au Crédit Foncier de France.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de M. le Maire considérant l'importance subite du chômage à Montrejeau et l'urgente nécessité de secourir les chômeurs;

Décide de contracter l'emprunt au Crédit Foncier de France;

Vu et approuvé
Loubouse le 11 Mars 1935.
Signé: Ausoubert

Demande à M. le Préfet, de vouloir bien rapporter l'arrêté du 14 Janvier 1935 autorisant la commune de Montrejeau à emprunter la somme de trente mille francs à la Caisse des Dépôts et Consignations et prendre un nouvel arrêté l'autorisant à emprunter la dite somme au Crédit Foncier de France.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du nombre important des chômeurs que la fermeture des usines vient de jeter dans la rue, il paraît indispensable, dans cette mauvaise période de l'année, de venir en aide aux ouvriers sans travail et à leur

Emprunt au Crédit Foncier
de 30.000 francs
pour le chômage

Vu et approuvé
Toulouse le 11 Mars 1935.
Signé: Decombeau.

famille.

Il rappelle qu'au mois de Janvier 1932, le Conseil Municipal avait décidé l'affiliation de la commune au Fonds départemental de chômage et avait voté un crédit prévisionnel à cet effet.

La situation actuelle étant beaucoup plus grave qu'il y a trois ans, toutes les usines étant fermées, il estime qu'il y aurait lieu pour le Conseil Municipal de prendre une délibération semblable, afin que les chômeurs puissent être secourus.

La commune n'ayant pas de ressources disponibles il propose à l'Assemblée de voter un emprunt à court terme d'une somme de trente mille francs à contracter au Crédit Foncier de France établissement qui prête actuellement au taux de 6.80 %

Le Conseil Municipal
Ouvri l'exposé de M. le Maire
Vu la liste des chômeurs qui se sont fait inscrire à
la Mairie;

Décide, à nouveau, l'affiliation de la ville de Montrejeau au "Fonds départemental de chômage".

Vote à titre de crédit prévisionnel, pour assurer le paiement de la part contributive de la commune (24%) dans le montant des allocations qui seront servies éventuellement aux chômeurs un emprunt de trente mille francs qui sera contracté, à la diligence de M. le Maire, auprès du Crédit Foncier de France

La commune se libérera de la somme due à l'établissement prêteur par suite de cet emprunt, en dix années, à compter du 1^{er} Janvier 1935 au moyen de dix annuités comprenant outre la somme nécessaire à l'amortissement, l'intérêt dudit capital à 6.80 % par an

Le taux d'amortissement de cet emprunt étant de 13.945.186 %, l'annuité à verser s'élèvera à 4183.55 et le paiement en sera assuré au moyen de 8.87 centimes ex tra ordinaires recouvrables pendant 10 ans, à partir du 1^{er} Janvier 1935.

L'Assemblée autorise enfin M. le Maire à signer le traité qui interviendra ultérieurement entre l'établissement prêteur et la commune pour la fixation des conditions du prêt

Vote d'une somme de 755⁴
pour huile de graissage pour
les pompes de Mazères

M. le Maire expose qu'on a omis de porter sur le budget de 1934, un article de dépense concernant l'huile de graissage que la commune doit fournir à M. Labat régisseur de l'eau pour les pompes de l'usine stératoire de Mazères. Il le prie en conséquence de vouloir bien décider qu'une somme de 755 francs sera prise sur les fonds libres pour permettre le règlement de cette dépense à M. Labat.

Le Conseil Municipal reconnaissant le bien fondé de la demande de M. le Maire;

Vu et approuvé
St Gaudens le 18 fév 1938.

ouverture de crédit
sur excédents d'eau.

Décide qu'une somme de 755 francs sera prise sur les fonds libres et versée à M. Labat régisseur de l'eau pour l'huile de graissage employée en 1934 à l'usine élévatoire de Mazères

M. le Maire indique qu'une somme de deux mille francs seulement avait été prise au budget additionnel de 1934 pour verser à M. Labat Régisseur de l'eau sa part sur les excédents d'eau constatés. Cette somme n'étant pas suffisante pour désintéresser entièrement M. Labat pour l'année 1934, il invite le Conseil Municipal à voter une somme supplémentaire de 3272 francs.

M. le Maire demande également au Conseil de vouloir bien décider que le montant du rôle de l'eau, pour 1934, sera diminué de 60 francs montant d'une concession Lassère Antoine portée à tort sur le dit rôle; l'immeuble de M. Lassère étant inoccupé depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire :

1^o. Vote une somme de 3272 francs représentant la part de M. Labat régisseur de l'eau sur les excédents d'eau payés en 1934 et dit que cette somme sera prise sur les sommes versées à ce chapitre;

2^o. Décide que le montant du rôle de l'eau de 1934, sera diminué de 60 francs, montant d'une concession portée à tort sur le nom de M. Lassère qui a son immeuble inoccupé depuis deux ans.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter au profit de M. M. Drouot et Trespailli employés de la Mairie, une gratification de 150 francs à chacun pour les remercier du travail qu'ils ont fourni à l'occasion de la mise en marche du nouveau service des eaux.

Le Conseil Municipal reconnaissant le bien-fondé de la proposition de M. le Maire, l'approuve à l'unanimité et vote une gratification de 150 francs à M. Drouot et une autre de même somme à M. Trespailli pour reconnaître le supplément de travail imposé à ces deux employés à l'occasion de la mise en marche du nouveau service des eaux;

Décide que ces sommes seront prises sur les fonds libres.

Vu et approuvé
St Gaudens le 8 Mars 1938
signé: Cousteau.

Demande d'ouverture
d'un atelier public
de distillation.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre émanant de divers habitants des quartiers de Landepède et de Narvès demandant l'ouverture d'un atelier public de distillation à Montrejean en Mars et en Novembre de chaque année. Il invite l'assemblée à donner son avis à ce sujet.

Le Conseil Municipal :

Vu la demande formulée par des propriétaires révoltant de la commune; sollicite de l'Administration l'autorisation d'ouverture d'un atelier public de distillation qui fonctionnera sur la place de la Gravette.

C. Brunel
Blanchet
C. Aguer
A. Sabatier
M. Cousteau
M. Cousteau
M. Cousteau